

P23/E2,131

No 6990

Reigne. Lapointe
Jugeon en re
cours de chevaux
de \$216 53 pour
taxis.

31 Dec 1896

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6990

Beique, Lafontaine, Turpin
me re envoie de chèque
de \$216³³ pour taxes.

31/Dec/96



P23/E2, 131

FOUNDED 1871

The Ocean Accident & Guarantee Corporation

LIMITED

Empowered by Special Act of the Imperial Parliament.

HEAD OFFICES: 40 to 44 MOORGATE ST., LONDON, ENGLAND.

CANADIAN BRANCH:

ADVISORY BOARD:

WILLIAM M. RAMSAY, Esq.
E. B. GREENSHIELDS, Esq.

ROLLAND, LYMAN & BURNETT,
GENERAL MANAGERS

P.O. BOX 873
TELEPHONE NO. 1991

HEAD OFFICES:
TEMPLE BUILDING, MONTREAL.

MONTRÉAL,

May 2nd 1890.

•

AUTHORIZED CAPITAL.	\$2,000,000.00
SUBSCRIBED CAPITAL.	1,318,600.00
Paid UP CAPITAL.	500,000.00
RESERVE, 31st Dec. '95.	814,864.00
GROSS INCOME in 1895.	1,000,000.00
Deposited with Receiver-General in Canada.	84,000.00

BUSINESS TRANSACTED.

PERSONAL ACCIDENT INSURANCE.

EMPLOYERS' LIABILITY.

ACCIDENT INSURANCE COMBINED WITH
SICKNESS BENEFITS.

WORKMEN'S BENEFIT INSURANCE.

LEVATOR INSURANCE.

RIVERS' RISK INSURANCE.

THIRD PARTY LIABILITY INSURANCE.

•

Monsieur

Nous remercions
Ci-inclus une forme pour que
vous nous donniez le détail
de l'accident que vous mentionnez
dans votre lettre du 31^{er} Déc.
passé. Veuillez nous donner
cette information au plus tôt et
obligez beaucoup.

Yours obligeamment

Rolland Lyman Burnett
Greaves

P23/E2,131

No 6991

Océan Garantie
enore form ce
remplir pour
detout d'un
accident.

2 Jan 1897
LMS

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6991

Ocean Guarantee Co.
envoie forme a un
pli pour detail
d'un accident-

2/janv/97



P23/E2, 131

St.HENRY, 15th.DECEMBER, 1896.

Montreal Street Railway Company,

Dr.to,
The City of St.HENRY.

Commutation (payable under old franchise), from
13th.December, 1889, to 10th.April, 1894,
18-1/3 quarterly instalments at \$125.....\$2,291.66

Interest on above, from 13th.December, 1889, to
13th.April, 1894..... 298.13

Interest on above two items, from 13th.April,
1894, to date..... 415.50

Purchase of land, Pt.of lots 1639 & 1640 of the
Parish of Montreal, 1027 ft.at 25¢..... 256.75

Interest on above, from 6th.April, 1892, to date 72.25

Cost of drain opposite above property, as per
account rendered..... 104.52

Interest on above, from 11th.August, 1892, to
date..... 27.17

\$3,465.98

The City of St.Henry,

Dr.to,
The Montreal Street Railway Co.

Land expropriated on Glen Avenue, 9292 ft.at
25¢.....\$2,323.00

Interest on above, from 15th.August, 1893, to
date..... 464.60

Cost of taking up and re-laying track on Notre
Dame St., from the Church to Gareau St., in
1889..... 592.50

Expenses caused by construction of new sewer,
on Notre Dame St., in 1889..... 321.00

Interest on above 4 items, from 1st.December,
1889, to date..... 385.92

Ce n'est pas à la date du 1er Decembre
Less Contra Account as above 3,465.98
Balance due to M.S.R.CO. \$ 621.04

All Interest reckoned at 6 per cent.

P23/E2,131

Montreal Street Railway Co.

Street Railway Chambers

Office of
THE SECRETARY.

574 CRAIG STREET.

Montreal

2nd.JANUARY, 1897.

L.N.SENECAL Esq.,

Clerk & Treasurer,

St.HENRY.

DEAR SIR:-

I enclose you herewith two copies of the memorandum of the settlement which you made with our President, Hon.L.J.Forget, of outstanding matters between the City of St.Henry and this Company, and the details of which we arranged together at the beginning of the week. Will you kindly retain one of these for yourself and return the other one to me certified as correct.

You will remember that you were to let me have a draft deed and plan of the property which we sold you in 1893. I shall be glad to receive these as early as possible, in order that these matters may be closed up without delay.

Yours truly,

Martin Walle

Secretary pro tem.

P23/E2,131

No 6992

Montreal St. Ry Co
reglement de compte
communautation et
expropriation de
1889 a date

2 Jan 1897

C.M.S

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6997

Montreal Street Ry.
règlement de compte
commutation et expro-
priation de 1889 à date

21 Janv/97



P23/E2, 131

P23/E2,131

C. H. BINKS & CO.,
Importers,
P. O. Box 93.

TELEPHONE No. 416.
Cable Address, "Binks, Montreal."
ESTABLISHED 1874

3 ST. PETER STREET,

Montreal,

Jan. 4th. 97.

Mesrs The Corporation of The City of St. Henri
Que.

Gentlemen-

Will you kindly inform us whether your corporation would be
disposed to grant a bonus to a Glass Factory if started within
your limits.

We are intreaty with other parties in reference to starting
such a Factory, and think that since your City is near Montreal
it would be a good centre for one.

Your kind consideration will oblige

C. H. Binks & Co.

per *AGM*

accuse reçue plus
le 6 Janvier 1897
et signé

Lamont

P23/E2,131

No 6993

Mr. Pinks & Co.
demanderont l'avis
pour l'établissement
d'une manufacture
de vitre.

4 Jan 1897
C.M.S.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6993

C. H. Binks & Co.
demandent un bonus
pour établissement
d'une manufacture
de vêtements -

4/Janv/97



P23/E2, 131

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE ST HENRI

Aux Habitants de la Cité de St Henri et a tous
ceux qu'il appartiendra

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la nomination pour les
Elections Générales du Maire et de quatre Echevins pour la Cité
de St Henri aura lieu Lundi le Onzième jour de Janvier Mil huit cent
quatre vingt dix sept à dix heures du matin à St Henri à
l'Hotel de Ville au lieu ordinaire des sessions du Conseil de
la dite Cité et pour ces fins les Electeurs Municipaux de la
Cité de St Henri sont convoqués en assemblée générale pour la
nomination des candidats au lieu heure et jour susdits Savoir
de Maire en remplacement de Mr T J Aquin et de quatre Echevins
en remplacement de Mr Néré Leclerc pour le quartier St Henri
et un en remplacement de Mr Joseph Senecal pour le quartier St
Antoine de Mr Aimé Taillefer pour le quartier St Augustin et
un en remplacement de Mr A A Bernard pour le quartier St Jacques
Donné à St Henri sous mon seing et le Sceau de
la Corporation le deuxième jour de Janvier Mil huit cent quatre
vingt dix sept

Hotel de Ville No
No. 3-5 Place St Henri

L.M. Senecal.

Greffier Trésorier et ex Officio
Président de l'élection

PROVINCE OF QUEBEC
CITE OF ST HENRY

To the Inhabitants of the City of St Henry and
to all whom it may concern

PUBLIC NOTICE is hereby given that the nomination for the General
Elections of Mayor and four Councillors for the City of St Henry
Shall take place Monday the Eleventh day of January One thousand
eight hundred and ninety seven at the hour of ten of the
clock in the morning at St Henry's in the City Hall the ordinary
place of meetings of the Council of the said City of St Henry and
for these reasons the Municipal Electors are called together into
a general meeting for the nomination of Candidates at the place hour
and day mentioned Viz / Of Mayor in place of Mr T.J. Aquin and of
four Alderman One for St Henry Ward in place of Mr Néré Leclerc
one for St Antoine Ward in place of Mr Joseph Senecal one in
St James Ward in place of Mr A.A. Bernard and one for St Augustin
Ward in place of Mr Aimé Taillefer

Given at St Henry under my hand
thousand eight hundred and ninety seven

Office of the Council
No. 3-5 Place St Henry



L.M. Senecal

Clerk and Treasurer and ex Officio
President of the Election

Province de Québec }

Cité de St-Henri } Je sorsigne Adolphe Senecal
de la Cité de St-Henri et résidant en la
dite Cité de St-Henri; certifie par les presen-
tes et fais rapport sous mon serment d'officier
que le Deuxième jour de Janvier Mil
huit cent quatre vingt-dix-sept j'ai affiché
trois, vraies copies dûment certifiées ~~—~~
Réglement No 1

~~de l'avis public du dit~~
~~Réglement ci-dessus~~ a annoz comme suit:

Une vraie copie dûment certifiée dans
les langues Française et Anglaise, à la porte
de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine
de St-Henri, située et située en la dite Cité
de St-Henri coin des rues St-Pierre et
St-Jacques, une copie dûment certifiée dans
les langues Française et Anglaise, à la porte
de l'Hôtel de Ville de la Cité de St-Henri
située et située en la dite Cité de St-Henri
à l'intersection des rues Notre-Dame et
St-Jacques, appelé place St-Henri et une
autre copie dûment certifiée dans les lan-
gues Française & Anglaise à la porte de
l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine
de St-Elizabeth située et située dans la
Paroisse de St-Elizabeth dans la dite Cité
de St-Henri, étant les lieux ordinaires des
affiches, et je certifie au plus avoir lu les
dits ~~Réglements~~ avis public dans les lan-
gues Française et Anglaise à haute et intelli-
gible voie le Dimanche le Troisième
jour de Janvier Mil huit cent quatre vingt
dix-sept à l'issue du service divin du matin
étant le dimanche qui fait lu les dits ~~Ré-~~
~~glement et avis~~ public qui suivit et le
premier dimanche après que les dits ~~égl-~~
~~ises et avis publics~~ a été rendus publics.
En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rap-
port ce quatrième jour de Janvier 1899
Adolphe Senecal. ch.

Province de Québec }
Cité de St-Henri } Je soussigne Adolphe Senecal,
de la Cité de St-Henri et résidant en la
dite Cité de St-Henri; certifié par les présen-
tes, et fais rapport sous mon serment d'officier
que le Deuxième jour de Janvier Mil
huit cent quatre vingt-dix-sept j'ai affiché
trois vraies copies d'ument certifiées ~~—~~
Règlement No 1

~~de l'avis public du dit~~
~~Règlement ci-dessus~~ comme suit-

Une vraie copie d'ument certifiée dans
les langues Française et Anglaise, à la porte
de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine
de St-Henri, sise et située en la dite Cité
de St-Henri coin des rues St-Pierre et
St-Jacques, une copie d'ument certifiée dans
les langues Française et Anglaise, à la porte
de l'Hôtel de Ville de la Cité de St-Henri
sise et située en la dite Cité de St-Henri
à l'intersection des rues Notre-Dame et
St-Jacques appelé place St-Henri et une
autre copie d'ument certifiée dans les lan-
gues Française & Anglaise à la porte de
l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine
de St-Elisabeth sise et située dans la
Paroisse de St-Elisabeth dans la dite Cité
de St-Henri, étant les lieux ordinaires des
affiches, et je certifie au plus avoir lu les
dits ~~Règlement~~ avis public dans les lan-
gues Française et Anglaise à haute et intelli-
gible voix le Dimanche le Troisième
jour de Janvier Mil huit cent quatre vingt
dix-sept à l'issue du service divin du matin
étant le dimanche que j'ai lu les dits ~~Règ-~~
~~lement et avis~~ public que suivait et le
premier dimanche après que les dits ~~Règ-~~
~~lement et avis~~ public, a été rendus publics
En foi de quoi j'en fait et donne le présent rap-
port ce quatrième jour de Janvier 1897
Adolphe Senecal. Ch.

*N° 6994
avis public & retour
de élections 1897
janvier 4/1897*

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6994

Avis public et retour
re élections 1897

4 Janv/97



P23/E2,131

Province de Québec
Cité de Québec

M^e la Main et M^m les
Échevins de la Cité de Québec

Messieurs

Je vous signe Échevin
en pousulant le Maire et l'Adjoint
de la Cité de Québec donne pour
la présente ma démission et vise
que mon mandat commence le 1^{er}
du Septembre prochain et fin
l'honorable Conseil de l'accès
pour la raison sui-dessous
est pumie

Ayant été élu au poste de
Conseiller à la charge de maire
de la Cité pour la prochaine session
malgré que j'aurais pu con-
servé mes droits au siège d'é-
chevin je ne veux pas m'en
privilier et j'ose espérer que les
présentes sera accordées et obligeantes

Fait à tout ce sujet

Digne Gray

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6995

Eug. Guay renigne
à la charge d'échevin
pour le quartier St-
Antoine 5 Janv. 1897



P23/E2, 131

MADORE & GUERIN
Advocates + Barristers

Telephone Bell 2953.

J. A. C. Madore, B. C. L.
E. Guerin, B.A., B.C. L.
P. B. Laviolette, B.C. L.

96 New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

Montreal, 5 Janvier 1897

Au Maire & aux Échevins de la cité de
St Henri —

Messieurs

On me demande si il est
permis à un échevin actuellement en charge, d'être
candidat pour la mairie —

Il ne trouve rien, ni dans la charte
de la cité de St Henri, ni dans ses amendements,
ni dans les clauses générales des corporations de
villes, qui rende un échevin inéligible à la mairie.

Il trouve dans l'un des amendements à la charte
42-43 Vict. ch. 59- sec. 8, que celui qui serait
élu maire de la cité de St Henri & échevin, doit
faire son choix dans les quatre jours de l'avis de sa
nomination — Le fait qu'une personne déjà élue
échevin, se fait élire comme maire, place cette
personne absolument dans la même position,
que si elle était élue en même temps, comme
maire.

Maire & comme échevin - & puis donc
d'opinion que chaque échevin peut être
candidat à la mairie sans être obligé
de se retirer comme échevin, & que
tout titre d'échevin ne le rend pas
ineligible comme Maire

Mon cher Monsieur
J. A. C. Lippard

No 6996

Jacques-Louis
Lippard
Le droit de
votement commun
Maire & échevin

25 Jan 1897

C. L.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6996

J. A. L. Madore
opinion in re droit
de se presenter comme
maire et échevin

5 Janv/97



P23/E2, 131

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST-GERMAIN,
AVOCATS,
1598, RUE NOTRE-DAME.

S. BEAUDIN, C. R.
J. T. CARDINAL, L. L. B.
L. J. LORANGER, L. L. L.
P. ST-GERMAIN, L. L. B.

Telephone Bell 1615

Bureau de Poste, Boîte 2265

Montreal, 6 Janvier 1897

Monsieur l'Échevin Émigr
Ville St-Henri

Monsieur;

J'ai examiné la question
que vous m'arez posée, pour
savoir si vous pourrez nous
présenter comme Maire de la
cité de Saint-Henri, sans
risquer comme Échevin -

Le suis d'opinion que
vous n'êtes pas obligé de re-
signer votre charge si que vous
pourrez nous porter candidat-
de Section 8 de l'acte de
Québec 42-43 Vict, ch 58 mé-
tions certainement ce cas. Bien
que les mots "au même temps"

ST-GERMAIN,
NOTRE-DAME.

R.
NAL, L. L. B.
RANGER, L. L. L.
GERMAIN, L. L. B.

✓ Telephone Bell 1615

Bureau de Poste, Boîte 2265

Montreal,

189

dans cette clause puisse donner
lieu à ambiguïté, ce pendant
précisant toutefois en considé-
ration, concurremment avec les
clauses générales des Corpora-
tions de ville; je ne puis rien
savoir qui prohíbe la chose, et
il faudrait un test de positif
pour établir ce droit. Tout
ce que vous aurez à faire
est de prendre dans les quatre
jours. Je suis sous l'impression
que Mr Laurier était échevin
lorsqu'il s'est présenté contre
L'Etat Mr Abbott en 1888, et
qu'il n'a pas signé.

John St. John

Stearns

P23/E2,131

No 6997

Beaudin avocat
Opinion en re-
droit de se pre-
senter comme
maire sans re-
signer comme éche-
cien

6 Jan 1897

CNS

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6997

Beaudin Avocat
opinion en re droit
de se presenter comme
maire & chevalier
sans resigner -

6/Janv/97



P23/E2,131

Kennewick
Yakima Co. Wash
Jan 6/96 W.S.

To the Chairman of Council
of St Henri Ont. Canada

Dear Sir I am in receipt of a letter from a nephew of mine who resides at Elora Ont. Stating that it is rumored that your Council have offered a bonus to any firm who will establish a Brussels Carpet Manufactory. If such is the case would you please write to me the particulars of the offer at the same time would you kindly state if there are any Capitalist in your town or vicinity who are disposed to form a stock co. for establishing such a business. Economically managed the business pays well but it requires a man that thoroughly understands it in all its Branches to make a

Success of it - there are many ways
in conducting the business in loose
management whereby the money gets
away and of course the firm fails
when they should make money in
Proof I cite you the case of the
firm established a few years ago
at Elora Ont. I have been for
many years Manager of such a firm
at Phila. Pa. and had the reputation
of being the most economical Manager
in the business in fact in the
years of great competition between
1856 and 1890 before the McKinley
Tariff bill was inaugurated my firm
was the only one in the business that
invariably had a Credit acct. at the
end of each seasons business
Hoping that you will do me the
favour of answering this at your
earliest convenience

Yours Truly
Geo. Lea

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6998

George Lea in re
établissement d'une
manufacture de tapis

6/Janv/98



P23/E2, 131

MONTREAL, 7th. January, 1897

Ald. C. Lafleur,
Chairman, City Hall Committee,
St. Henri.

Dear Sir,

Referring to our conversation of today, I now beg to apply for the use of the St. Henri Town Hall, for a night about the beginning of February, at the convenience of the Council.

I propose to hold an athletic exhibition consisting principally of fencing, boxing and exhibitions of bag punching, club swinging etc. I have established in Montreal an Academy for the teaching of boxing, and have my rooms in the Alexander Block opposite the English Cathedral, St. Catherine St. I shall be glad to give you the names of some of my pupils to whom you might refer. The only possible objection to the exhibition would be the boxing, but I will, of course, keep this entirely free from any objectionable features, and assure you that the whole entertainment will be conducted in a respectable and proper manner.

*Reply
Received
Jan 7th*

I hope I may receive a favorable reply, and if the terms are satisfactory will be glad to close the matter with you.

Yours very truly,

Patrick Rooney.

P23/E2, 131

No 6999
Patrick Rooney
demande la salle
pour exhibition de
boxe.

7 Jan 1899



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6999

Patrick Rooney
demande la salle
pour exhibition de
boxe-

7/Jans/97



P23/E2, 131

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE ST HENRI
mmmmmmmmmmmmmmmmmm

Aux habitants de la Cité de St Henri et a tous ceux qu'il appartient:-

A une assemblée générale des électeurs municipaux de la Cité de St Henri tenu à St Henri en la salle de l'Hotel-de-Ville aux fins de procéder à la nomination des candidats pour la charge de Maire de la cité de St Henri en remplacement de Mr T.J Aquin dont le terme d'office est expiré et de quatre Echevins comme suit savoir:

Un en remplacement de Mr Joseph Senecal pour le quartier St Antoine, un en remplacement de Mr Nérè Leclère pour le quartier St Henri, un en remplacement de Mr A.A.Bernard pour le quartier St Jacques et un en remplacement de Mr Aimé Taillefer pour le quartier St Augustin.

Attendu qu'il y a qu'une personne de mise en nomination pour la charge de Maire de la cité de St Henri savoir Mr Eug. Guay manufacturier de la dite Cité, en conséquence Mr Eug. Guay est dument proclamé élu Maire de la Cité de St Henri pour le prochain terme.

Attendu qu'il n'y a qu'une personne de mise en nomination pour la charge d'Echevin pour le quartier St Antoine savoir Monsieur Joseph Senecal entrepreneur menuisier est dument proclamé élu Echevin de la Cité de St Henri pour le quartier St Antoine.

Attendu qu'il n'y a qu'une personne de mise en nomination pour la charge d'Echevin pour le quartier St Henri saoir Mr Nérè Leclère Epicier Mr Nérè Leclère est dument proclamé élu Echevin de la Cité de St Henri pour le quartier St Henri.

Attendu qu'il n'y a qu'une personne de mise en nomination pour la charge d'Echevin pour le quartier St Jacques saoir Mr S.D.Vallière Epicier, Mr

S

D V a flie

proclamé élu Echevin de la Cité de St Henri pour le quartier St Jacques.

Attendu qu'il n'y a qu'une personne de mise en nomination pour la charge d'Echevin pour le quartier St Augustin savoir- Mr Aimé Taillefer commerçant Mr Aimé Taillefer est dument proclamé élu Echevin de la Cité de St Henri pour le quartier St Augustin.

Donné à St Henri sous mon seing et le sceau de corporeration
de la cité de St Henri ce quinzezixmillezixième an six onzième jour
de janvier mil huit cent quatre vingt dix sept.

Bureau du Greffier Hotel-de-ville
No 5 Place St Henri

S.M. Senecal

Greffier Tres. et Ex Officio
Président de l'Election.



de Québec }
de St. Henri } je soussigne Adolphe Léonard
de la Cité de St. Henri et résidant en la
dite Cité de St. Henri; certifié par les présen-
tes et fais rapport sous mon serment d'officier
que le Onzième jour de janvier Mil
huit cent quatre vingt-dix-sept j'ai affiché
~~une~~ vraies copies d'ument certifiées ~~des~~ de
~~Règlement No~~ Re Election du Maire et des Échevins
à l'avis public ~~du~~ dit
Règlement ce annéé ~~comme suit~~
Une copie d'ument certifié dans
les banques Française et Anglaise, à la porte
de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine
de St. Henri, sis et située sur la dite Cité
de St. Henri entre des rues St. Pierre et
St. Jacques, une copie d'ument certifiée dans
les banques Française et Anglaise, à la porte
de l'Hôtel de Ville de la Cité de St. Henri
sise et située en la dite Cité de St. Henri
à l'intersection des rues Notre Dame et
St. Jacques, appelé place St. Henri ~~et une~~
~~autre~~ copie d'ument certifiée dans les ban-
ques Française et Anglaise à la porte de
l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine
de St. Elizabeth, sis et situé dans la
Paroisse de St. Elizabeth dans la dite Cité
de St. Henri, étant les lieux ordinaires des
affiches, et j'certifie de plus avoir lu les
dits Règlements et avis publics dans les lan-
guages Français et Anglais, à hante et intelli-
gible voix le Dimanche ~~soir~~ ^{il y a quinze ou vingt} jours
tant le dimanche ~~soir~~ ^{avant} j'ai lu les dits Rè-
glements et avis publics au soir et le
premier dimanche ~~après~~ que les dits règ-
lements et avis publics ont été rendus publics
En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rap-
port ce Onzième jour de Janvier 1897

de Québec }
de St-Henri } Je sors au nom de Adolphe Léveillé
de la Cité de St-Henri et résidant en la
dite Cité de St-Henri, certifié par les présen-
tes et fais rapport sous mon serment d'affirmer
que le Onzième jour de janvier Mil
huit cent quatre vingt-dix-sept j'ai affiché
~~une~~ trois copies d'lement certifiées ~~des~~ de
~~Règlement No~~ Re élection du Maire et des Échevins
~~et l'avis public~~ ~~des~~ ~~des~~
~~Règlement~~ ce annexe ~~comme suit~~.

~~Une~~ une copie d'lement certifiée dans
les langues Française et Anglaise, à la porte
de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine
de St-Henri, sis et située en la dite Cité
de St-Henri entre des rues St-Pierre et
St-Jacques, une copie d'lement certifiée dans
les langues Française et Anglaise, à la porte
de l'Hôtel de Ville de la Cité de St-Henri
sise et située en la dite Cité de St-Henri
à l'intersection des rues Notre Dame et
St-Jacques, appelé place St-Henri et une
~~autre~~ copie d'lement certifiée dans les lan-
guages Française et Anglaise à la porte de
l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine
de St-Elizabeth, sis et situés dans la
Paroisse de St-Elizabeth dans la dite Cité
de St-Henri, étant les lieux ordinaires des
affiches, et je certifie de plus avoir mis les
dits Règlements et avis publics dans les lan-
guages Français et Anglais à l'heure et intelli-
gible pour le Dimanche 27 Janvier
~~mil huit cent quatre vingt~~
~~jour de~~ à l'heure de midi dans la matinée
étant le dimanche affi sur les dits Re-
glements et avis publics qui suivait et le
premier dimanche depuis que les dits régle-
ments et avis publics ont été rendus publics
En foi de quoi j'atteste et donne le présent rap-
port ce Onzième jour de janvier 1897

159 Rues n°s 900 et 901

P23/E2, 131

No 7000
Avis public & élection
du Maire & Conseil
1897
11 Janvier 1897
L.M.S.

CITE DE ST. HENRI.

Archive No. 7000

Avis public et élection
du maire & échevins

11 Janv. 1897



P23/E2, 131

P23/E2,131

Corporation de la Cite de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8167

St. Henri, le 189

Election du 11 Janvier 1897

JO CERTIFIE PAR LE PRESENT QUE L'ECHEVIN ELU POUR LE QUARTIER

ST AUGUSTIN DE LA CITE DE MONTREAL

MIS EN NOMINATION A LA DITE CHARGE D'ECHEVIN POUR LE DIT

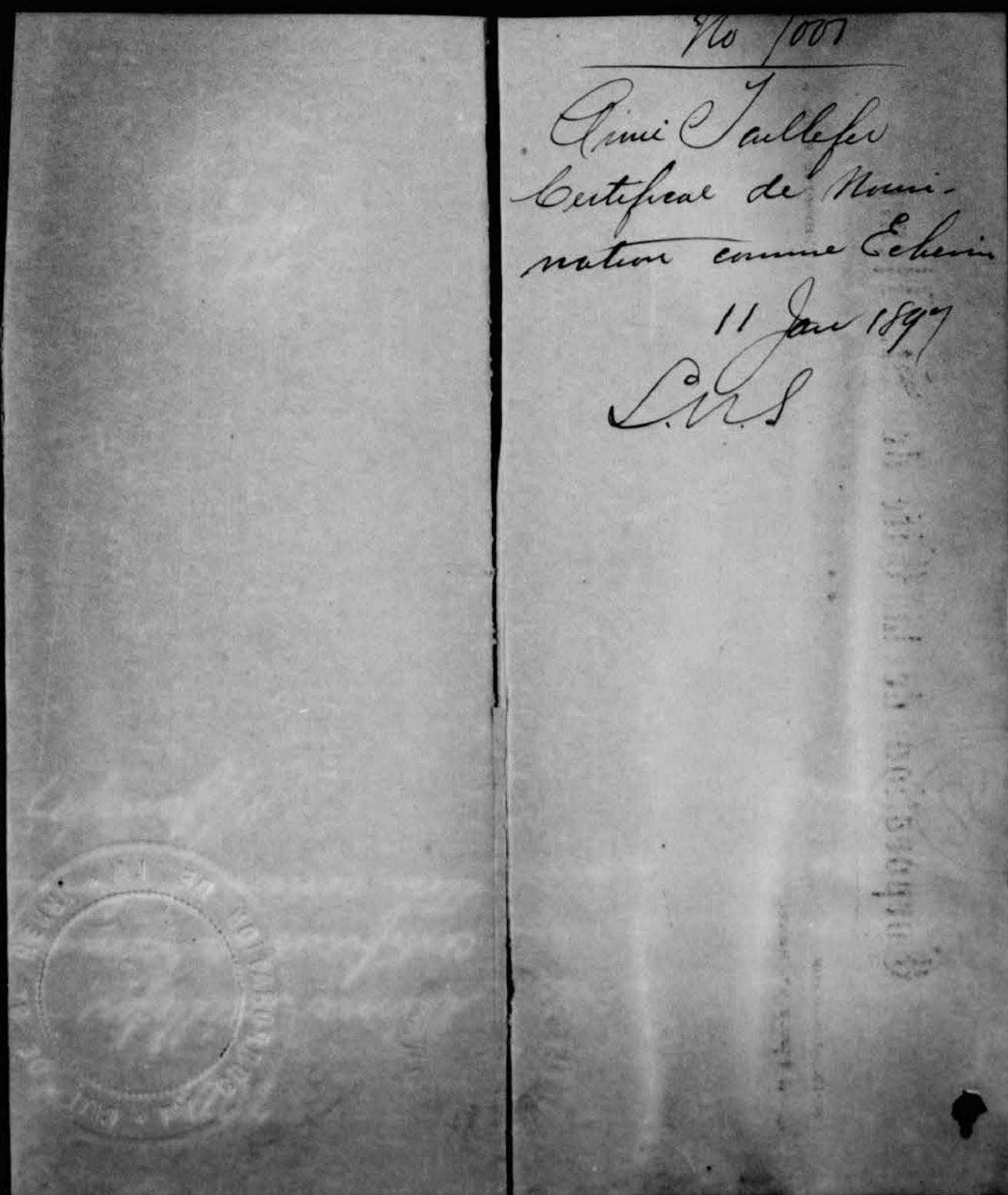
QUARTIER EST MR Aimé Taillefer commerçant.



fait en double &
signé ce 11 Janv. 97
L. M. Leveque

L. M. Leveque
Président de l'élection

P23/E2,131



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7001

Aime Taillefer
certificat de nomina-
tion comme échevin.

" / Janv / 97



P23/E2, 131

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HÔTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELU 8157

St. Henri, le II Janvier 1897 189

Election du II Janvier 1897

Je certifie par le présent que l'Échevin élu pour le

Quartier St Henri de la Cité de St Henri comme ayant été le

seul mis en nomination à être chargé d'échevin pour le dit

quartier St Henri

est Mr Néré Leclerc Epicier



L. M. Senecal
President de l'Election

fait en double &
signé ce 11 Janvier 1897

L. M. Senecal

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HÔTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le II Janvier 1897 189

Election du II Janvier 1897

Je certifie par le présent que l'Echavon élu pour le
Quartier St Henri de la Cité de St Henri comme ayant été le



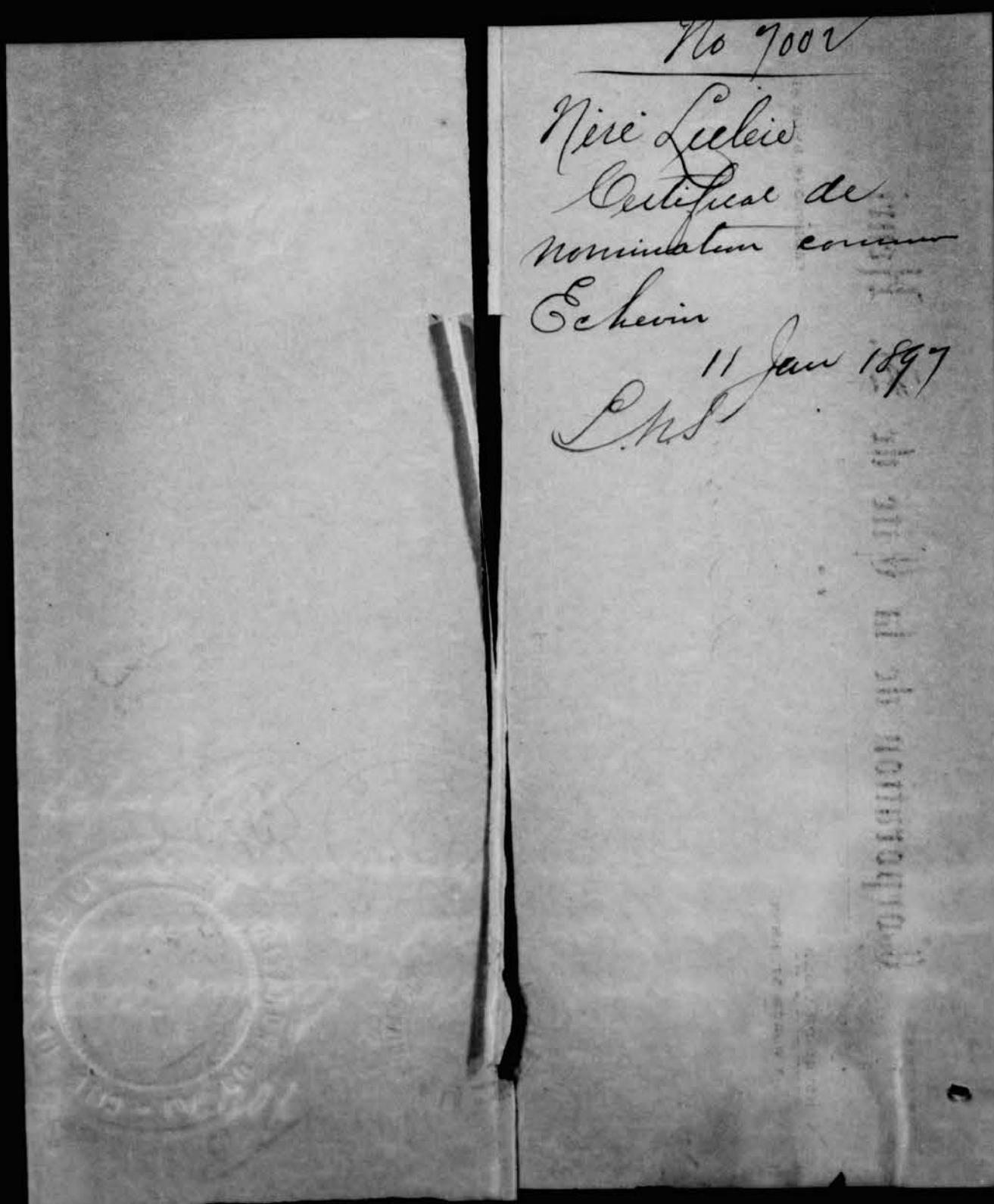
quartier St Henri

est Mr Néré Leclère Epicier

L. Ménical
Président de l'Election

fait en double &
signifié ce 11 Janvier 1897
L. Ménical

P23/E2,131



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 1002

Nic Leclair certifi
cat de nomination
comme echevin

11 Janv 97



P23/E2, 131

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le II Janvier 1897 189

Election du II Janvier 1897

Je certifie par le présent que l'Échevin élu pour le
Quartier St Antoine la Cité de St Henri comme ayant été le
~~meilleur administrateur à la dite charge d'Échevin pour la~~

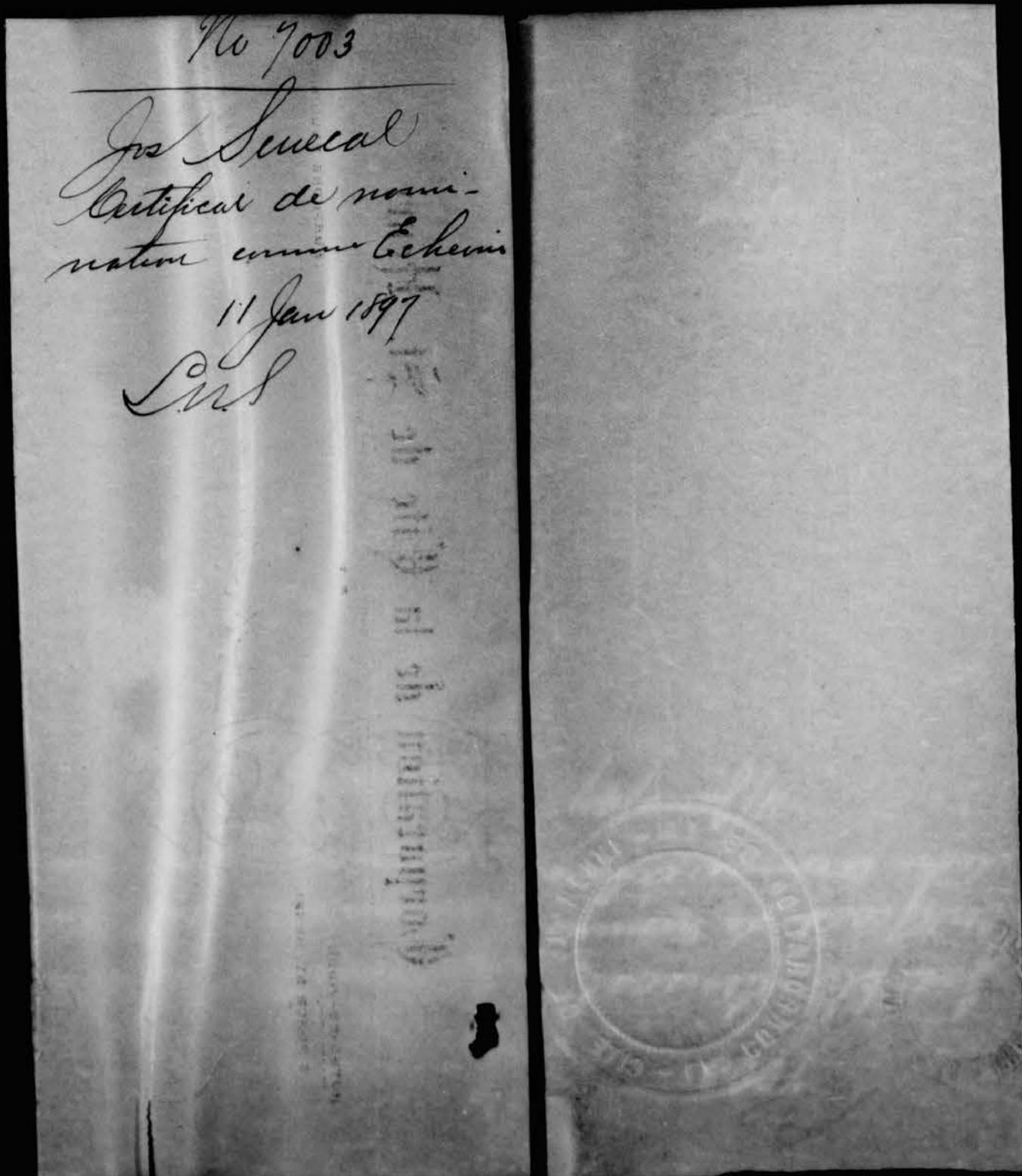
quartier St Antoine est Mr Joseph Senecal entrepreneur
menuisier.



fais en double &
signifie ce 11 Janvier 97
Joseph Senecal

Joseph Senecal
Président de l'Election

P23/E2,131



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7003

Joseph. Sénecal,
certificat de nomina
tion comme échevin

11/Jaun/97



P23/E2,131

P23/E2,131

Corporation de la Cite de St. Henri

NOTRE-DAME-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8187

St. Henri, le 1897

Election du 11 Janvier 1897

.....

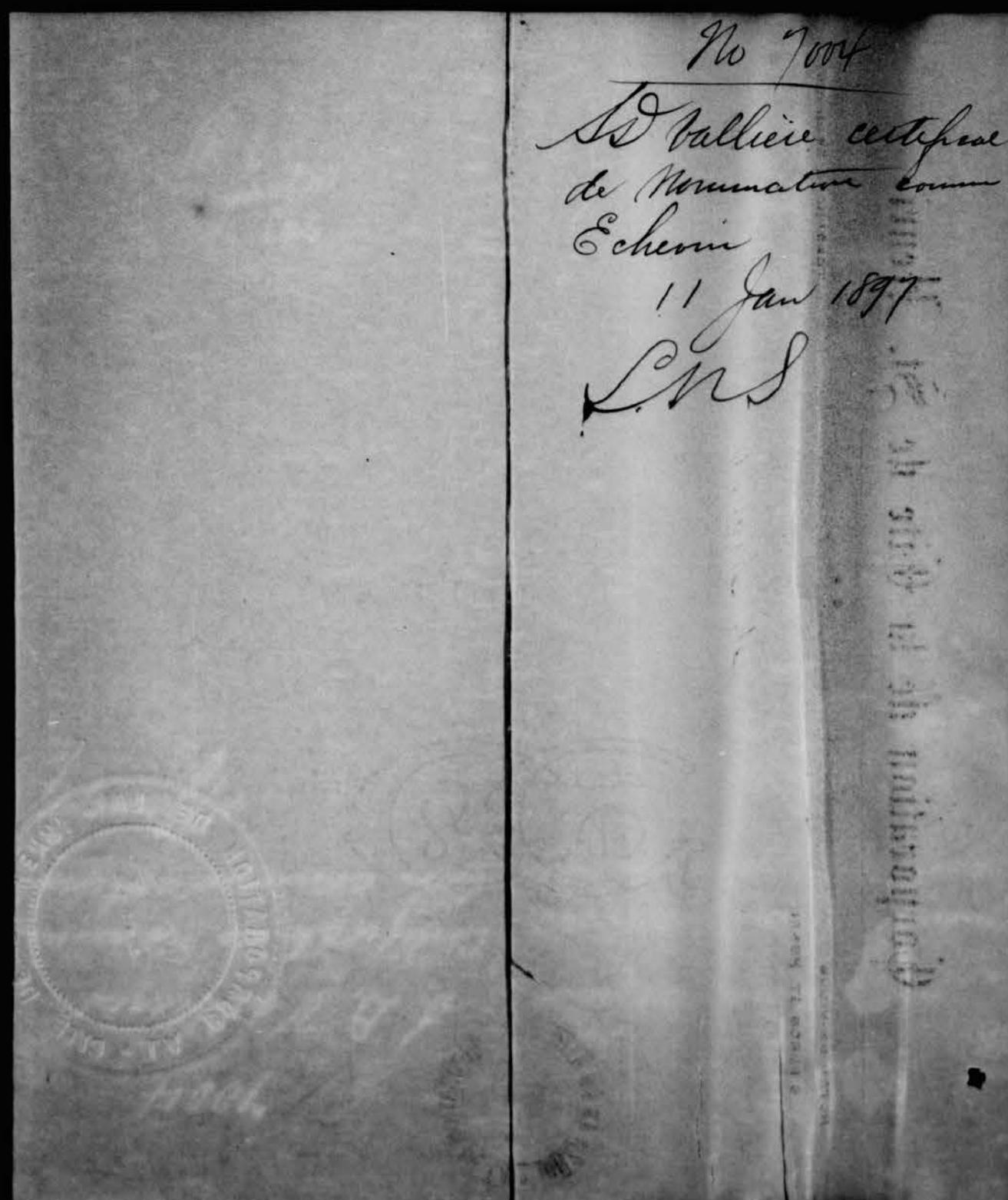
Je certifie par le présent que l'Echevin élu pour le quartier
St Jacques de la Cite de St Henri comme ayant été le seul
mis en nomination a la dite charge d'Echevin pour le dit
quartier est Mr S.D Valliere Epiciere.



Fait en double &
signifié ce 11 Janvier 97
L'Heureal

L'Heureal
Président de l'élection

P23/E2,131



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7004

S. D. Vallières
Certificat de nomina-
tion comme échevin

11/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HÔTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le II Janvier 1897 7

Election du II Janvier 1897

.....

Je certifie par le présent que Mr Eugène Guay manufacturier,
étant le seul mis en nomination pour la charge de Maire
de la Cité de St Henri, est d'abord proclamé élu Maire de la
dite Cité pour l'année 1897.



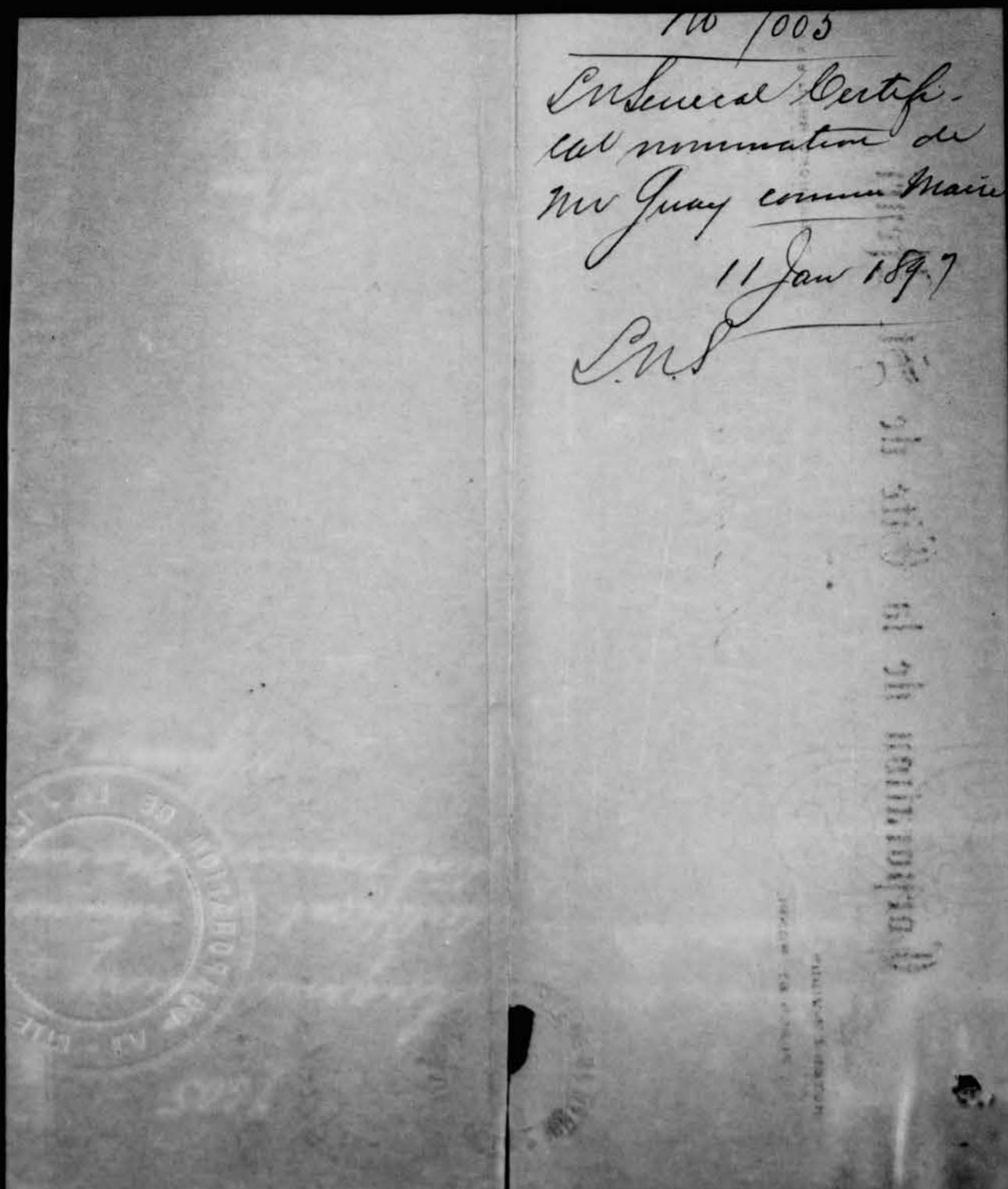
fait en double &
Signifié ce 11 Janvier 97
L. Senecal

L. Senecal
Président de l'Election.

P23/E2,131

10005
Présumé Certifi-
cat nommation de
Mr Guay comme Maire

11 Jan 1897
S.M.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7005

Eugene Guay
Certificat de nomina-
tion comme Maire

11 Janv/97



P23/E2, 131

CITE DE ST. HENRI.

A. Eug Guay (Maire et M^{me})
C. Lafleur, N.^ore Leclerc, J.^ose Senecal, Aimé Taillefer
A. Wilbrod Labreche, S.^on. Valliere & G. Meloche.

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

C. M. Senecal Avis spécial vous est donné par le soussigné,
Jules Beauchamp Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de
la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Cité est convoquée par les présentes, par moi pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Jeudi, le quatorzième
jour du mois de Janvier mil huit cent quatre-vingt-dix sept.
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

10.

Rapport du président de l'élection.

Fixer la date de l'Election d'un échevin en remplacement de Monsieur
Eugene Guay pour le quartier St Antoine.

Donne à St. Henri, sous mon seing, ce ^{dixième}
jour d' ^e Janvier 1897 M. Senecal
Greffier et Trésorier.

P23/E2,131

Province de Quebec

Cité de St Henri

Je soussigné Adolphe Senecal constable spécial de la Cité de St Henri et résident dans la dite Cité fait rapport sous mon serment d'effice que le douzième jour de Janvier mil huit cent quatre vingt dix sept entre dix heures et onze heure de l'aganmidj j'ai signifié à chacun des Echevins et du Maire mentionnés dans le présent rapport un double d'icelui en portant et laissant le dit double a' M. Clement Lafleur personnellement et les autres a une personne raisonnable de leur famille et a chacun de leur domicile respectif

En foi de quoi j'ai dressé et donné le present rapport pour servir et valoir ce que de droit

Adolphe Senecal
constable spécial

No 7002
Adolphe Senecal
constable spécial
12 Janvier 1897
G.M.

CITE DE ST.-HENRI

Archive No. 7006

Avis & Retour assem-
blee spéciale

13 Jours / 97



P23/E2, 131

A Son Honour le Maire
&
A Messieurs les échevins de St-Henri

Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire
le rapport suivant au sujet des
écoles du Soir que vous avez
fondées en cette ville.

Nombre d'élèves inscrits

jusqu'à mardi soir le 12 courant	263
Présents à la même date	236
Inscription future probable	100

J'ai su que le montant
octroyé par le gouvernement
pour le soutien de ces écoles est
de \$ 300. Je puis dire avec certi-
tude que c'est insuffisant.

Il en faudra au moins encore
autant.

Il serait regrettable que
ces écoles ne fissent ouvertes
de que durant 4 @ 5 semaines,
car il est beau de voir le zèle
et la bonne volonté que déploient
les élèves pour acquérir des con-
naissances utiles et pratiques.

Dans ces agglomérations d'hom-
mes, il y a presque toujours
des divergences d'opinion qui
sont la cause d'un peu de
trouble; mais, ici, on dirait



que tous, à l'envi, concourent
à mériter la sympathie de
ceux qui peuvent tant faire
pour la continuation de ces
classes qui leur seront si pro-
fitables.

Pour parler d'une manière
pratique, messieurs, nos fonds
sont bons pour pas plus de
25 jours. Vous voyez que le
cas est ce qu'on appelle
d'urgence.

Si vous avez besoin de
quelques explications, je serai
honorié de vous les donner.

Veuillez croire à la haute
considération de
Votre tout dévoué serviteur

J.B. Pineau

Directeur des Écoles du Soir
de St-Henri

St-Henri Janv. 14/97

14 Jan 1897

Salte Pineau
Re responsables
des soirs

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7007

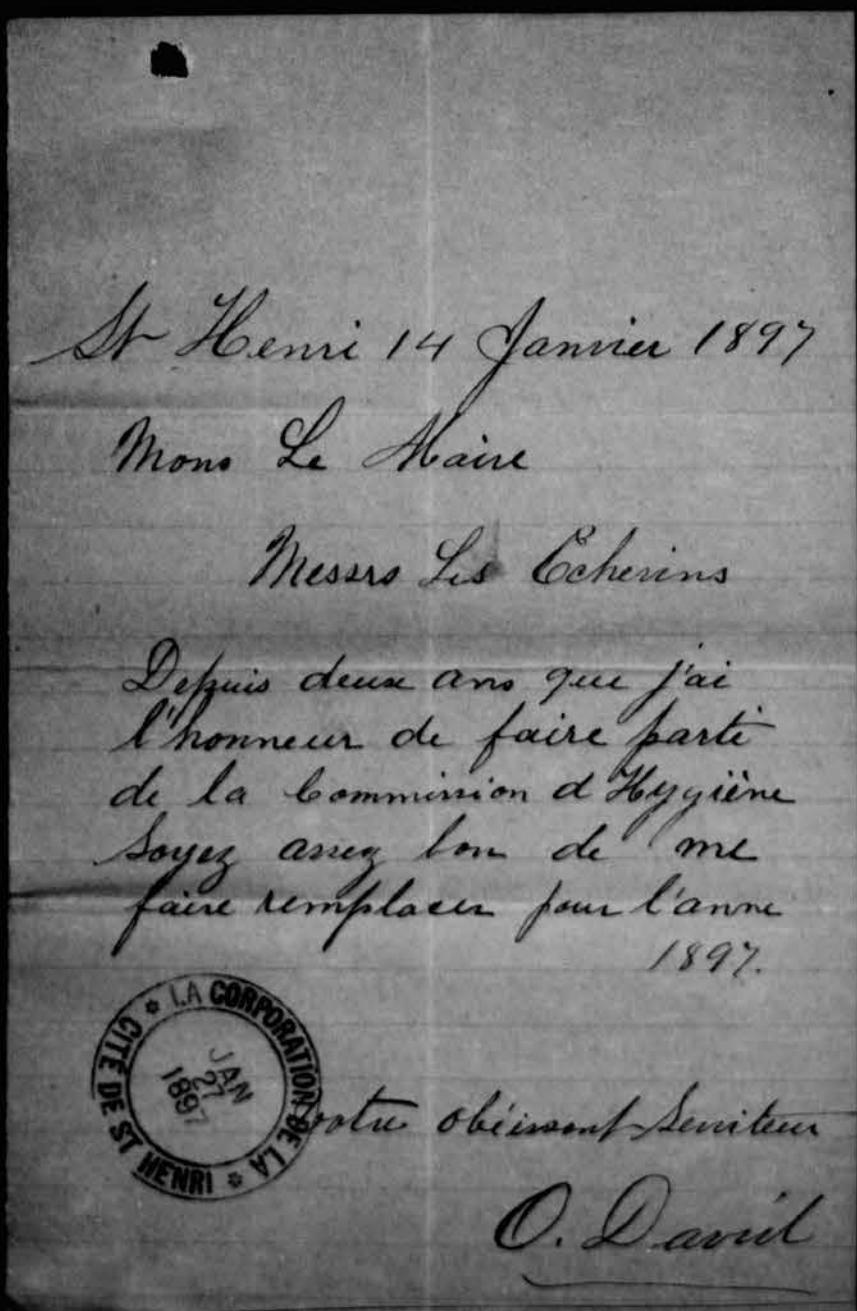
jean. Bte. Primeau
in re Rapport écoles
du soir

14 Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7008

Odilon David
demande d'être remplacé
comme membre de
la commission locale
d'hygiène de St-Henri
14 Janv/97



P23/E2, 131

P23/E2,131

CHAMBRE } NO 305
Room }

BATISSE "NEW YORK LIFE" BUILDING
11 PLACE D'ARMES

BELL TELEPHONE
NO 646

PERODEAU & de SALABERRY

NOTAIRES, &c.

NOTARIES, &c.

N. PÉRODEAU, N. P.
C. DE SALABERRY, N. P.

Dépositaire du Notariat de feu
Depositary of the Notariat of the late
do do

J. H. JOBIN, N. P.
P. MATHIEU, N. P.
L. A. DesROSIERS, N. P.
P. LAMOTHE, N. P.

Montreal, - 14 janvier 1897

Monsieur Napoléon Sénéchal

Secrétaire-Trésorier de la Cité de St. Henri

St. HENRI

Cher Monsieur,

En référant au rapport de M. Trudel par lequel il a établi la valeur des parties de terrains requises pour l'élargissement de la rue St. Jacques, à St. Henri, à même mes immobiles situés de chaque côté de telle rue, je constate que la valeur des parties de terrains ainsi requises a été fixée à \$0.60 du pied et qu'il y est mentionné que la partie de terrain à être expropriée en avant de la maison de pierre etc., du côté nord-ouest de la rue St. Jacques, ne contenait que 450 pieds, tandis que d'après le plan de M. Vanier, cette partie de terrain contient une superficie de 636 pieds, soit une différence en plus de 186 pieds, représentant à \$0.60 du pied une somme additionnelle de \$111.60 qui aurait dû être ajoutée au montant d'évaluation de M. Trudel pour cette partie de terrain.

De même, en référant au même rapport, je constate que M. Trudel mentionne 2250 pieds de terrain requis à même le terrain du côté sud-est de la même rue, tandis que le rapport de M. Vanier ne mentionne que 2233 pieds, soit une différence de terrain évaluée en trop de 17 pieds, représentant à \$0.60 du pied une somme de \$10.20 qui devrait être retranchée de la somme de \$1350, valeur donnée par M. Trudel à telle partie de terrain. - En déduisant cette somme de \$10.20 allouée en trop de la somme susmentionnée de \$111.60 allouée en moins, il reste une balance de \$101.40 qui aurait dû être ajoutée aux \$6200 accordées pour valeur de mes terrains expropriés avec bâties etc. et qui équitablement m'est due en prenant pour base la valeur des terrains expropriés à \$0.60 du pied et la valeur des bâties au montant fixé par M. Trudel.

Voudrez-vous avoir la complaisance de soumettre la chose au Conseil, à votre première convenance, et lui demander de passer une résolution à l'effet d'autoriser le paiement de cette somme ou différence de \$101.40 à m'être fait aux mêmes termes et conditions que pour ladite somme de \$6200.

Votre bien dévoué

Et ce faisant obligerez



P23/E2,131

ao 7009

N Perodeau
Sur la valeur de
l'expropriation
du terrains par
M. Trudeau.

14 Jan 1897

Emile

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7009

In re valeur expro-
priation du terrain
par N. Trudel
N. Perodeau

14/Janv/97



P23/E2, 131

P23/E2,131

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil
ET
ARPENTEUR PROVINCIAL.
Bureaux:
107, RUE ST-JACQUES.

Montréal, 25 Janvier 1897

L. Fénelon, Esq.,
Greffier
St Henri

Monsieur,

Conformément aux instructions que j'ai reçues en date du 14 courant, j'ai l'honneur de vous informer que le mesurage du front du lot N° 945-40, rue Richelieu, appartenant à M. Lafontaine, a donné une largeur de 37 pieds et 1 pouce.

Votre bien dévoué

J. Emile Vanier

per R. D.

Ingénieur de la Cité de St. Henri

P23/E2,131

No 7010
J. E. Baillie
Rapport sur la mesure
de la propriété
La fortune.

15 Jan 1897
C.W.S.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7010

Rapport sur le
mesurage de la propr.
te Lafortune -

J. E. Vanier.

15 Janv/97



P23/E2,131

Province de Québec
Cité de St-Henri

@ Mr le Maire &
M M les Echevins
de la Cité de St-Henri



Messieurs:

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur la tenue des élections générales de 1897. conformément à la loi j'ai donné les avis publics et fixé la nomination du Maire et des Echevins le 11 Janvier courant & ai convoqué les électeurs Municipaux en assemblée générale. ce jour là à dix heures de l'après midi en la salle de l'Hôtel de Ville de la Cité. J'ai dressé procès verbal avec de mon secrétaire deélection assurément à cette fin et j'ai proclamé élus à la charge de Maire Mme Eugène Guay comme étant le seul candidat mis en nomination, & Mme Félix Leclair, Jo Sénecal, St Vallier & Aimé Taillefer ont été proclamés élus à la charge d'échevins de la dite Cité comme étant les seules personnes mises en nomination pour différens quartiers

comme nous l'avons sans doute renouvelé
l'assemblée a été très paisible et les
citoyens de St-Henry ont rencontré
une fois de plus la lointaine qui leur
ont toujours apporté à l'accomplissement
de leurs devoirs de toutefois.

Permettez moi d'adresser mes
plus sincères remerciements aux
candidats & membres du Conseil
pour leur bons procédés dans la
tenue de la dite élection.

Demandant avec considération
Votre tout avoué soutien

L. M. Senechal
Président

ci joint le montant des frais en-
courus pour la tenue de l'élection
dépenses - Secrétaire électoral,
notariale & signification dans l'élection
aux Maire et aux Échevins la
somme \$ 9.50

à 12 Janvier, 1897

P23/E2, 131

No 7071
L N Senecal
rapport in re
élection du 11 Janvq,
Signed 15 Janv 1897

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7011

L. N. Sénecal rap-
port in re élection du
11 Janvier 1897

15/Janv/97



P23/E2, 131

P23/E2,131



Town of Westmount.

OFFICE OF THE
SECRETARY-TREASURER,
Town Hall,

Westmount, 18th. January 1891

E. Senecal Esq.

Clerk & Treasurer

St. Henri

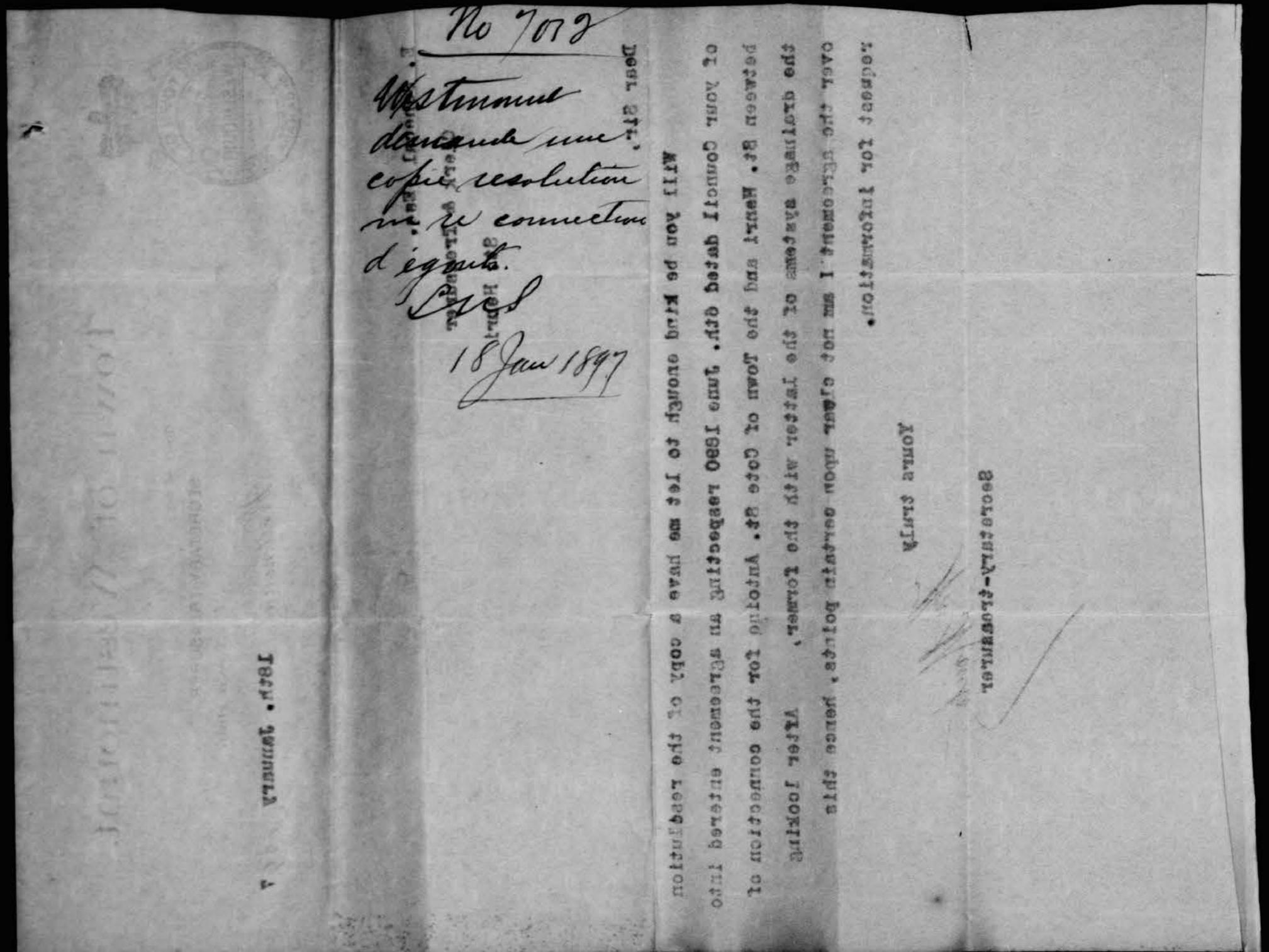
Dear Sir,

Will you be kind enough to let me have a copy of the resolution of your Council dated 6th. June 1890 respecting an agreement entered into between St. Henri and the Town of Cote St. Antoine for the connection of the drainage systems of the latter with the former. After looking over the agreement I am not clear upon certain points, hence this request for information.

Yours truly

W. M. Minto
Secretary-treasurer

P23/E2, 131



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7012

Westmount demande
une copie résolution
in re connection de
goutte.

18 Janv/97.



P23/E2, 131

P23/E2,131

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs. Etc.

EUGENE PRIMEAU. L.L.B.

LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

• TELEPHONE BELL 2784 •

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal, 18 Janvier 1897.

Mr. Hébert et son Céhenné
de la cité de St-Henri.

Messieurs.

In Re: C. Hébert vs la cts.

Je trouve dans une
lettre du 24 juillet 1895 écrite par
les demandeurs de 1894, ils reconnaî-
sant que la somme de \$300.00 était
le juste salaire des services ex-
ceptionnellement considérables. Voilà
la raison pour laquelle ils ont
demandé et obtenu plus que les
auditeurs de 1893 (par exemple),
qui n'ont eu que \$175.00 chacun.

Ils seraient tous trois, lors de
leur engagement en 1894 que la cts
ne payait que cette somme de



PRIMEAU & CODERRE

2

Avocats, Procureurs, Etc.
EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

♦ TELEPHONE BELL 2784 ♦

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,
BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal,

189

\$175.00.

La cito' étais d'anc temps de
ne payer que \$175.00 à moins que,
l'engagement fait, elle n'impo-
sais pas aux items une tâche plus
forte. Je fait if y a eu un
succès d'ouvrage, et c'est cet
extra que la cito a payé quand
elle a donné, au lieu de \$175.00,
la somme de \$300.00 pour 1895.

Ce sont les mêmes per-
sonnes qui ont fait l'assiette de
1895; et elles réclament pour cette
dernière année la somme payée
en 1895.

J'd ne crois pas qu'ils aient
droit à ce montant et j'd suis
convaincu que la corporation leur
a payé plus même que ce qu'ils
avaient droit d'obtenir.

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.
EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

♦ TELEPHONE BELL 2784 ♦

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,
BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal,

189

C'est la loi que les auditeurs
restent en fonction jusqu'à l'entrée
en fonction de leurs successeurs.
Or, les auditeurs de 1895 ont été
nommés en 1894. Ils ont été ap-
pelés en 1894 à remplacer des au-
diteurs qui, à la connaissance
de monsieur Hébert et des autres,
recevaient \$175.00 pour rémunération
de leurs services. Ils ont accepté
la nomination sans plus de di-
ficultés relativement à l'indemnité;
ils ont donc accepté la somme
de \$175.00. Voilà le contrat et ce
n'est qu'en par accident (en effet)
qu'ils ont reçus 300\$ pour 1895.
Les autres contrats n'ont survenu
depuis 1894; les autres sont il
n'y a pas eu d'auditeur en 1895. Ils
n'ont donc droit pour 1895 qu'à
la somme de \$175.00 (suivant contrat de 1894).

P23/E2,131

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs. Etc.
EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" COMBRE 33 ...

♦ TELEPHONE BELL 2784 ♦

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,
BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal, 189

c'est la conclusion legale a
laquelle j'arrive apres avoir
pus communication de tous les
documents que l'on m'a transmis.
J'ai l'honneur d'etre,
A vos estimons
Votre obeissant serviteur,
Louis Coderre.

P23/E2, 131

No 7072a
Louis Cadieu
opinion in re
Reclamation de E.
Hebert

18 Jan 1897

Lamont

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7012 A

Louis Coderre
In re réclamation de
Emile Hebert
18 Jaur./97



P23/E2,131

Province de Québec
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henri et à tous
ceux qu'il appartiendra

AVIS PUBLIC est par le présent donné que par suite d'une ré
solution du Conseil en date du Quatorzième jour de Janvier courant
(1897) Les Electeurs Municipaux de la Cité de St Henri sont par
les présentes convoqués en assemblée générale pour Lundi le Vingt
cinquième jour de Janvier prochain 1897 à dix heures du matin en à
la salle de l'Hotel de Ville de la Cité de St Henri pour procéder
à l'élection d'un échevin pour le Quartier St Antoine en remplace
ment de Mr Eug. Guay démissionnaire Le tout conformément à la loi

Donné à St Henri sous mon seing et le sceau de la Corpo
ration ce seizième jour de Janvier Mil huit cent quatre vingt dix

Bureau du Conseil Hotel de Ville,
No. 5 Place St Henri St Henri)

Menechal

Greffier Trésorier
Ex Officio Président

Province of Quebec
City of St Henry

To the Inhabitants of the City of St Henry
and to all whom it may concern

PUBLIC NOTICE is hereby given that in conformity with a resolution
of the Council of the City of St Henry under date of the fourteen
day of January Inst 1897 The Municipal Electors of the said City
of St Henry are hereby called together into a General meeting Mon
day the Twentyfifth day of January next 1897 at ten o'clock in the
forenoon in the town hall of the said City of St Henry for the
purpose of electing one Alderman for St Antoine Ward in place of M
Mr. Eug. Guay resigned the who~~ma~~ according to law.

Given at St Henry under my hand and the Seal of the Corporation

Sixteenth
this ~~fourteenth~~ day of January One thousand eight hundred and ninety

Office of the Council City Hall
No. 5 Place St Henri St Henri)

Menechal

City Clerk and Treasurer
and Ex Officio President

Province de Québec
Cité de St. Henri Je soussigné Adolphe Léveillé
de la Cité de St. Henri; certifié par les présentes
et fais rapport sous mon serment d'office que le
seizième jour de Janvier mil huit cent quatre-
vingt-dix-sept j'ai affiché trois vraies copies du
ment certifiées des ~~Règlement~~ ~~la nomination d'un Échom en~~
~~demain dimanche~~ ~~et l'avis publicé du dit Règlement~~ ci-an-
nexé comme suit. Une vraie copie dûment certifiée
dans les langues Française et Anglaise à la porte
de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St
Henri, sise et située en la dite Cité de St. Henri
coin des rues St Pierre et St Jacques, une copie dû-
ment certifiée dans les langues Française et Anglaise
à la porte de l'Hôtel de Ville de la Cité de St. Henri
sise et située en la dite Cité de St. Henri à l'intersec-
tion des rues Notre Dame et St Jacques, appelé place
St. Henri et une autre copie dûment certifiée dans
les langues Françaises et Anglaises à la porte de
l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de Ste
Elisabeth, sise et située dans la Paroisse de Ste. Eliz-
abeth dans la dite Cité de St. Henri étant les lieux
ordinaires des affiches, et je certifie de plus avoir lu
les dits ~~Règlement~~ et avis publicé dans les langues
Française et Anglaise à l'heure et intelligible où le
Dimanche le dix-septième jour de Janvier mil huit cent
quatre-vingt-dix sept à l'issue du service divin du
matin étant le dimanche que j'ai lu les dits ~~Règ-~~
~~lement~~ et avis public qui suivait et le premier di-
manche après que le dits ~~Règlement~~ et avis public
ont été rendus publics.

En foi de quoi j'ai fait et donné le pré-
sent rapport ce dix huitième jour de Janvier 1897

Adolphe Léveillé
comptable spécial

P23/E2, 131

No 7013

Avis et retour Re-
Nomination d'un Céle-
stin en remplacement
de Mr Eug' Guay démis
soumaire

ce 18 Janvier 1897

CMS

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7013

Avis & retour re nomination
d'un échevin
en remplacement de
Mr. Eugène Guay dé-
missionnaire

18/Janv/97



P23/E2, 131

P23/E2,131

St Henri ce 18 Janvier 1897

A Mr le Mairé Eug Guay et a M.M
les Echevins de la cité de St Henri

Messieurs:-

Je demande humblement a votre Hon/Conseil de vouloir
bien m'employer comme autrefois comme gardien au dépotoir
de votre Cité. Je m'efforcerai autant que possible a faire
mon devoir irréprochablement.

Tout tout devra servir.
Louis Banielle

P23/E2,131

No 7014

Louis Bannelle
demande sa place
au dépotoir.

18 Jan 1897

Comité.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7014

Louis Banville
demande sa place
au dépotoir
18 Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

Corporation de la Cite de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 6157

St. Henri, le 18 Janvier 1897

Je vous signe 'me plaisir a dire que
chaque fois que je suis alle' visiter le
depotoir sous la garde de Louis Banville
je l'ai trouve bien tenu

Wm Brissette
Ensp. samaritaine

P23/E2,131

No 7075
Mme Brissette
recommandée
au Comité
18 Jan 1897

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7015

William Brissette
recommande M^a Ban-
ville au conseil

18 Janv/97



P23/E2, 131

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE
5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 20 Janvier 1897

A MONSIEUR LE MAIRE ET A M.M LES
ECHEVINS DE LA CITE DE ST HENRI

Messieurs:-

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel
sur les opérations du feu et de la police pour l'année expirant
le 31 Decembre 1896.

Durant l'année qui vient des'écouler il y a eu 33 feux dans
notre Cité et 24 fausses alarmes, de plus nous avons été appelés
a rendre service a nos voisins, une fois a Ste Cunégonde et une
fois a Notre Dame de Grace, ce qui fait que notre brigade a tra-
vaillé a 35 feux durant l'année.

Dans tout les cas les incendies ont été maîtrisés dès notre ar-
rivée sur les lieux.

Le tableau suivant vous démontrera les Quartiers ou les feux
et les fausses alarmes ont appelé les pompiers durant l'année.

Quartier St Henri	10 feux	3 Fausses Alarmes
Quartier St Antoine	4 "	5 " "
Quartier St Jacques	10	6
Quartier St Augustin	9	10
	33	24
Ste Cunégonde	I Feu	
Notre Dame de Grace-	I	
Total	35	



Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le

189

Maintenant Messieurs vous me permettrez de vous dire que le système d'avertisseur fonctionne d'une manière parfaite et nous n' avons qu'à nous féliciter de ses bons résultats.

J'arrive à présent à vous donner le mouvement de notre police durant l'année, d'après le tableau ci-dessous:-

Pour ivresse-----	176
Troublant la paix--	27
Somniant à des heures indûes-----	56
Blasphemant dans les rues-----	3
Par Warrant-----	30
Pour Vol-----	17
Exposant sa personne-----	3
Intervenant dans les devoirs de la police--	I
Mendiant sans certificat-----	I
Colporteur sans licence-----	3

Total-----	317

Hébergés dans les cellules de la Station durant l'année----640

En proportion de l'augmentation de notre population, je puis dire que la criminalité n'est pas plus grande que les années dernières et que notre population est aussi paisible et morale qu'elle peut l'être et qu'elle compare favorablement eu égard à son nombre avec toutes les autres villes du Canada.

Le personnel est effectif et rempli de bonne volonté et obéissant au service.

Enfin Messieurs le Maire et Echevins, vous comprenez mieux que personne la nécessité qu'il y a pour les citoyens de notre Cité d'être protégés dans leurs biens et leur personne

P23/E2,131

Corporation de la Cite de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

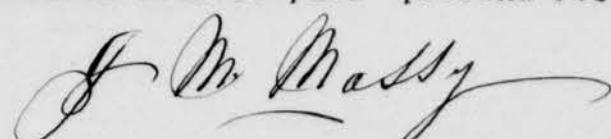
5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 189

et vous ferez dans l'avenir ce que vous avez fait si généreusement
dans le passé pour les deux départements dont j'en suis l'humble
chef.

Et je me sousseris avec le plus profond respect



Chef du Département de Feu & Police

St Henri ce 20 Janvier 1897
J. M. Massy

P23/E2,131

Corporation de la Cite de St. Henri

HÔTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le

- 189

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M

LES ECHEVINS DE LA CITE DE ST HENRI

Messieurs:-

J'ai l'Honneur d'exposer respectueusement à votre Honorable Conseil que depuis mon dernier rapport le compte de l'entretien ~~mm~~ et nourriture fournie aux prisonniers et autres personnes hébergées dans les cellules, se monte à la somme de trente dollars \$(30) dans l'espérance que ce compte ne sera pas trouvé exorbitant et que vous voudrez bien l'approuver.

Je demeure Messieurs

Votre tout dévoué serviteur

Chap 9

Chef de Feu & Police

St Henri ce 20 Janvier 1897

P23/E2,131

10 1010
J. Murphy, chef
Rapport annuel
sur les opérations
du Feu & Police

20 Jan 1897

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7016

J. M. Massy
Rapport annuel sur
les opérations de
feu et de police -

20 Janv/97



P23/E2, 131

St Henri

a Son honneur le Maire et au
Honorable Conseil

20 Janv 97

Attends que l'engagement
du Medecin du Bureau de Santé
doit avoir lieu ce soir.

je desire faire, par ces presentes
application pour la position.

Comme aux années dernières
je promets de soumettre tous les
fauxrues de la ville dont les
corrore me seront suggérés ou
par vous ou par votre Conseil
ou par toute autre personne autorisée

Sur sujet de Maladie -

je laisse a la discrédition
du votre Conseil le soin de fixer
le prix.

Bien à vous

Per Seguin

3643 Portneuve

P23/E2,131

No 7077
Dr Seguin
fait application
pour le bureau de
Santé.

20 Jan 1897

Santé.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7017

Dr J. W. A. Séguin
fait application pour
le bureau de santé.

20/janv/97



P23/E2, 131

P23/E2,131

Province de Québec
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henri et à
tous ceux qu'il appartiendra

AVIS PUBLIC est par le présent donné

Io Que la liste des GRANDS et PETITS JURORS est complétée et déposée
au Bureau du Soussigné 2o Que cette liste sera soumise à la considération
du Conseil de la Cité de St Henri à une Session du dit Conseil
Mercredi le dixième jourz de Février 1897 à huit heures du soir au
lieu ordinaire des assemblées (Hotel de Ville) 3^e que la susdite notice
est donné conformément à l'amendement à la loi des Jurés 58 Victoria
Chapitre 3I 40 Que les personnes qui ont droit à l'exemption de
servir comme Jurés en vertu de la présente loi aient à s'assurer auprès
auprès du soussigné que leurs noms ont été rayés de la dite liste

Donné à St Henri sous mon seing et le sceau de la Corpora-

tion ce Vingt troisième jour de Janvier 1897

Conseil Hotel de Ville
Place St Henri St Henri

L. M. Lenechal
Greffier Trésorier



as Québec
St Henri

To the Habitants of the City of St Henri
and to all whom it may concern

PUBLIC NOTICE is hereby given

Io That the list of the GRAND and PETITS JURORS is now completed
and deposited into the office of the undersigned 2o That such
list shall be submitted to the consideration of the Council of the
City of St Henri at a session of the Ten of February 1897 at eight
o'clock in the evening at the ordinary place of meetings ~~xxxxxx~~ (in the Town Hall) 3o That the present notice is given in
conformity to the amendments to the Law of Jurors 58 Victoria Chapte
3I . 40 That the persons who has a right to be exempted from
serving as Jurors in virtue of the present Law must ascertain from
the undersigned that their names have been struck out from the list

Given at St Henri under my hand and the seal of the Cor-



poration this Twenty third of January One Thousand Eight Hundred and

Nineteen Seven

Office of the Council Town Hall

No. 5 Place St Henri

L. M. Lenechal
City Clerk

Province de Québec
Cité de St. Henri Je soussigné Adolphe Senecal
de la Cité de St. Henri; certifié par les présentes
et fais rapport sous mon serment d'office que le
vingt troisième jour de Janvier mil huit cent qua-
tre vingt et dix-sept j'ai affiché trois vraies copies du
ment certifiées du Règlement No. 16 à l'effet de la liste des
jures de l'avis publié du dit Règlement ci-an-
nexé comme suit. Une vraie copie dûment certifiée
dans les langues Française et Anglaise à la porte
de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine de St
Henri, sise et située en la dite Cité de St. Henri
coin des rues St Pierre et St Jacques, une copie du-
ment certifiée dans les langues Française et Anglaise
à la porte de l'Hôtel de Ville de la Cité de St. Henri
sise et située en la dite Cité de St. Henri à l'intersec-
tion des rues Notre-Dame et St Jacques, appelé place
St. Henri et une autre copie dûment certifiée dans
les langues Française et Anglaise à la porte de
l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de Ste
Elisabeth, sise et située dans la Paroisse de Ste. Eliz-
abeth dans la dite Cité de St. Henri étant les lieux
ordinaires des affiches, et je certifie de plus avoir, le
les dits Règlements et avis publié dans les langues
Française et Anglaise à hancé et intelligible obz le
Dimanche le vingt quatrième jour de Janvier mil huit cent
quatre vingt et dix-sept à l'issue du service divin du
matin étant le dimanche que j'ai lu les dits Règle-
ments et avis public qui suivait et le premier di-
manche après que ce dits règlements et avis public
ont été rendus publics.

En foi de quoi j'ai fait et donné le pré-
sent rapport ce 25^e jour de Janvier 1897

Adolphe Senecal
C.S.

P23/E2,131

No. 7018

Dépot de la liste des
Grands & petits Jurés
de 1897 ce 23 Jan 1897

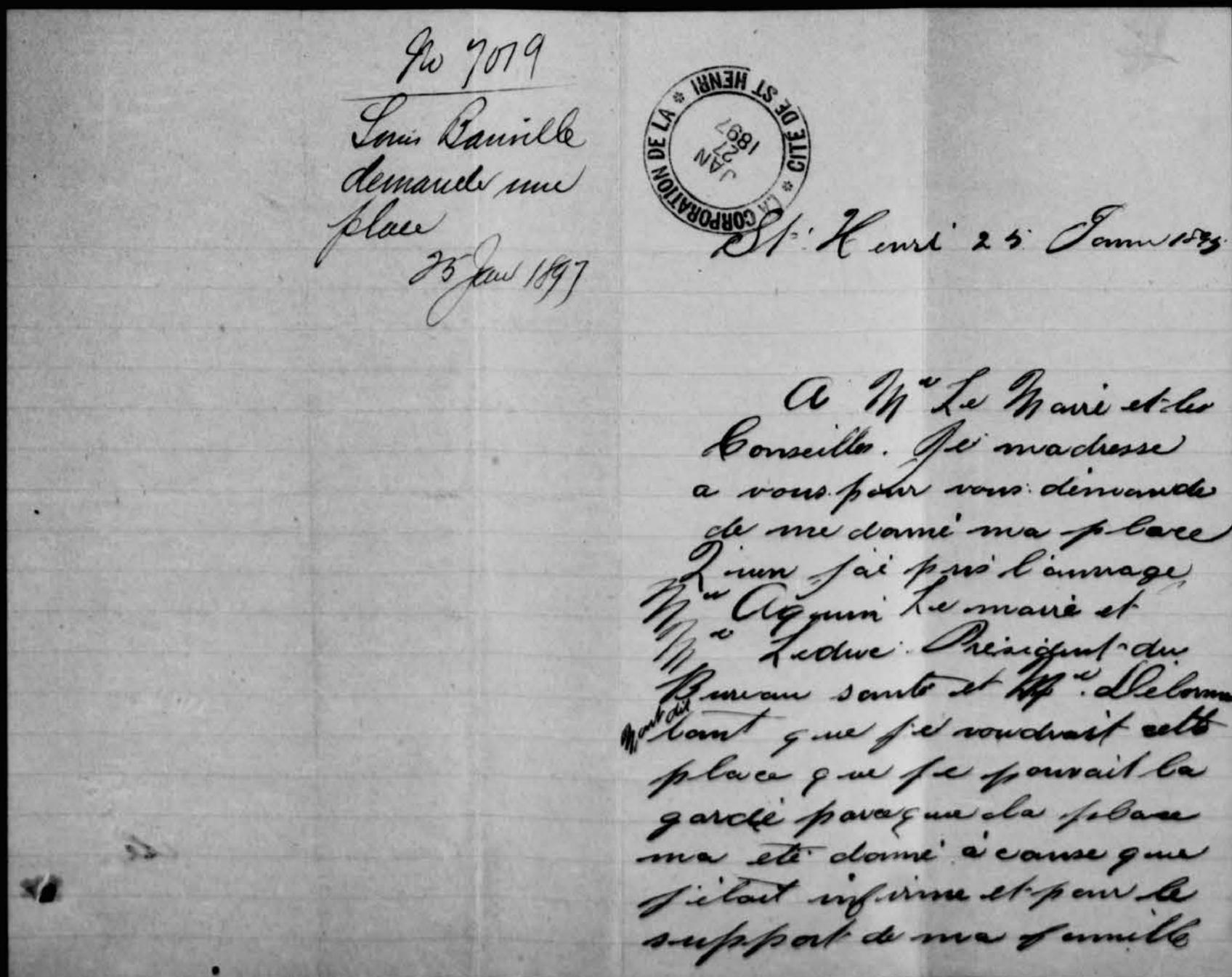
CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7018

Liste des Jurés: départ
23 Janv/97



P23/E2, 131



Car j'au m^e j'au p^ris
pas la raison que vous
mavez : décharge de cette
place. Payce que quin
Le Maire et les
conseillers, sont venus von
té p^ris. Il avoit dit
que l'aut^e étoit en bon
ordre. Et que aucun homme
pouvoit faire mieux.
Le Maire et les Conseillers
je vous ferez remarquer
avout que j'au pris la
place q^u il avoit avec un
homme qui voulloit la
prendre. parq^uue le terrain
étoit trop en mauvaise
orde. Et apres avoir bien
travaillé à améliorer le terrain.

et a faire les bâtit^s que
à actuellement. et j'au
que cela à travaille
deut hommes pendant
toute té p^ris pour
une spacieuse p^rise jour
et voyont le bon^t temps
que j'etoit pour prendre
la place une journé
par semainie. sans mavez
arrêté de mon ouvrage
sans aucun raison,

Votre serviteur
Loui. Bawelle



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7019

Louis Bavielle demand
de une place

25 Janv/97



P23/E2, 131

P23/E2,131

WILL TAKE CHARGE
of
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
SURVEYS, etc.

PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA AND FOREIGN COUNTRIES.
Arbitration, Expertises, Expropriations.

J. EMILE VANIER
Civil and Hydraulic Engineer, Architect
and Land Surveyor,

Graduate of Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnical School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107 St. James St.,

Montreal, 25 Janv. 1897

L. N. Sévical Es
greffier de la Cité de
St-Henri,

Cher Monsieur,

J'aurai l'honneur de vous adresser, dans ce pli
le chèque de la Cie. du gaz de Montréal pour # 109⁴⁸ " reparation
au parage de la rue Notre Dame en 1896. S'il vous plaît envoi
quittance à la Cie.

Votre très
Emile Vanier

Vos très
bien servis
Emile Vanier
25 Janv 1897

P23/E2,131

Pa 7020
J. C. Brierley
Re envoie cheval
de la Compagnie
du Sag

25 Jan 1897

J. C. Brierley
Montreal

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7020

J. Emile Vanier
Me re envoie de cheque
de la compagnie du
gaz - 25 Janv/99



P23/E2, 131

Province de Québec
Cité de St Henri
%%%%%%%%%%%%%

Aux Habitants de la Cité de St Henri et a tous ceux qu'il appartient.

A une assemblée générale des électeurs municipaux de la Cité de St Henri tenue à St Henri en la salle de l'hotel de Ville aux fins de procéder à la nomination ~~MM~~ d'un candidat pour à la charge ~~MM~~ d'un Echevin pour le Quartier St Antoine en remplacement de Mr. Eugène Guay démissionnaire

Attendu qu'il y a plus qu'une personne de mise en nomination pour la charge d'Echevin pour le Quartier St Antoine savoir: Monsieur Napoléon Lavoie entrepreneur menuisier et Monnaieur Joseph Beauchamp Commis.

Attendu qu'undes candidats a l'election savoir Mr Joseph Beauchamp s'est retiré de la contestation et s'est conformer en loi a cette fin,

Attendu qu'il ne reste plus qu'une personne de mise en nomination a la charge d'Echevin du quartier St Antoine savoir Mr Napoléon Lavoie c,Mr Napolpon Lavoie contracteur de la cite de St Henri est de facto élu echevin du dit quartier en remplacement de Mr Eugène Guay Démissionnaire.

En conséquence je proclame élu a la dite charge d'Echevin du quartier St Antoine de la Cité de St Henri Mr Napoléon Lavoie comme étant le seul candidat a la dite Charge en remplacement de Mr Eugene Guay. Le tout conformement a la loi.

Donne a St Henri sous mon seing et le sceau de la ~~expXXXXXX~~ Corporation le vingt cinquième jour de Janvier mil huit cent quatre vingt dix sept.

MaSenecal

Greffier Tresorier et
Ex Officio président de
l'élection

Province de Québec }

Cité de St-Henri } Je soussigne Adolphe Senechal
de la Cité de St-Henri et résidant en la
dite Cité de St-Henri, certifie par les présen-
tes et fais rapport sous mon serment d'officier
que le vingt-cinquième jour de Janvier Mil
huit cent quatre-vingt-dix sept j'ai affiché
~~une~~ trois ^{une} copies d'lement certifiées ~~du~~ de
~~Règlement No~~

et l'ais publié ~~du~~ dit
Règlement ci annexé comme suit:

Une copie d'lement certifiée dans
les langues Française et Anglaise à la porte
de l'Eglise Catholique, protestante et Romaine
de St-Henri, une et située sur la dite Cité
de St-Henri entre des rues St-Pierre et
St-Jacques, une copie d'lement certifiée dans
les langues Française et Anglaise à la porte
de l'Hôtel de Ville de la Cité de St-Henri
situé et situé sur la dite Cité de St-Henri
à l'intersection des rues Notre-Dame et
St-Jacques appelé place St-Henri et une
autre copie d'lement certifiée dans les lan-
gues Française et Anglaise à la porte des
Eglises Catholique protestante et Romaine
de St-Bernard, une et située dans la
place de St-Bernard dans la dite Cité
de St-Henri, étant les deux ordinaires des
affiches, et je certifie de plus avoir les les
dits Règlements et avis publié dans les lan-
gues Française et Anglaise à haute et intelli-
gible voix de Dieu, lequel

je jure et j'affirme que les dits Rè-
glements et avis publics qui sont ci-dessous sont
les premiers d'lement et que les dits regle-
ments et avis publics ont été rendus par
Emile Gagnon j'ai fait et donné le present ap-
port ce vingt-cinquième jour de Janvier 1897

157 Rue Saint-Henri
St-Henri

Adolphe Senechal
C.S.

A Mr L.N Senecal Greffier & Trésorier
de la Cité de St Henri et Ex Officio Président
de l'Election partielle d'Echevin en remplacement
de Mr Eugene Guay Démissionnaire, pour le quartier St Antoine.

Monsieur:-

Comme j'ai été mis en nomination le vingt cinq
Janvier courant (1897) pour le quartier St Antoine en opposi-
tion a Mr Napoléon Lavoie contracteur, Je vous donne avis par
la présente que je résigne a la lutte pour l'Election qui doit
avoir lieu le 1er Février 1897, en conséquence je vous donne
entre les mains ma résignation, comme candidat a la présente
élection, et veuillez vous conformer a la loi pourvue en pa-
reil cas.

St Henri ce 25 Janvier 1897
mmmmmmmmmmmmmmmmmmmmmmmm

Joseph Senecal } témoin
Eugène Guay } témoin

Joseph Senecal
Greffier, Trésorier &
Ex officio Président de
l'élection.

A Mr L.N Senecal Greffier & Trésorier
de la Cité de St Henri et Ex Officio Président
de l'Election partielle d'Echevin en remplacement
de Mr Eugene Guay Démissionnaire, pour le quartier St Antoine.

Monsieur:-

Comme j'ai été mis en nomination le vingt cinq Janvier courant (1897) pour le quartier St Antoine en opposition à Mr Napoléon Lavoie contracteur, Je vous donne avis par la présente que je résigne à la lutte pour l'Election qui doit avoir lieu le 1er Février 1897, en conséquence je vous donne entre les mains ma résignation, comme candidat à la présente élection, et veuillez vous conformer à la loi pourvue en pareil cas.

St Henri ce 25 Janvier 1897
mmmmmmmmmmmmmmmmmmmmmmmm

Sophie Senecal }
Eduire Guay } témoins

Joseph Beauchamp
Candidat

L.M. Senecal
Greffier, Secrétaire &
Ex officio Président de
l'élection.

Corporation de la Cité de St. Henri

HÔTEL-DE-VILLE
5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le

189

ELECTION DU 25 JANVIER 1897

Je soussigné certifie par les présentes que Monsieur Napoléon Lavoie entrepreneur étant le seul mis en nomination pour la charge d'Echevin de la Cité de St Henri pour le quartier St Antoine est dûment proclamé Echevin de la dite Cité de St Henri pour le dit quartier St Antoine, Mr Joseph Beauchamp n'étant retire de la contestation.

S. Ménecat

Greffier & Trésorier &
Ex Officio Président de l'Election

fait en double et signifié
ce 25 Janvier 1897
JMS

P23/E2,131

No 9021

Avis public à l'élection de
et retour de l'élection d'un
clerc en remplacement
de Mr Eug Guay

25 Janvier 1899

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7021

Avis public et retour
re élection d'un échevin
en remplacement de
Mr. Guay

25/Janv/97



P23/E2,131